

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE
DE TREGARVAN

Nombre de Membres en exercice : 11

Nombre de Membres présents : 11

Nombre de procurations : 0

Nombre de suffrages exprimés : 11

Vote pour : 11

Vote contre : 0

Abstention : 0

Date de la convocation : 09/07/2026

SEANCE DU 20 JUILLET 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt juillet à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de :
Monsieur Rémi CARPENTIER, Maire.

PRESENTS (ES) : CARPENTIER Rémi, GOARZIN Geneviève, BOUCHARD Olivier, Jacob Monique, RIQUOIS Nicolas, MARTIN Isabelle, STROMBONI Paule, BELLEMIN Estelle, LE CORRE Florian, BREYNE Gwénaëlle, MIGNON Florent.

ABSENT (S) (ES) EXCUSE (S) (ES):

ABSENT (S) (ES) NON EXCUSE (S) (ES):

PROCURATION :

SECRETAIRE DE SÉANCE : MIGNON Florent.

DELIBERATION N° 2026-21

OBJET : Travaux de voirie 2026

Par délibération 2025-23, du 27 novembre 2025, le conseil municipal avait sollicité la subvention du pacte Finistère pour des travaux de voirie à Kerfénan, Brigneun et Kerbeuz. Il est apparu que l'état de la route qui mène à la cale nécessitait des travaux plus urgents tout comme la route de Kergantic. A cet effet, une évaluation a été établie par l'entreprise COLAS dont les montants s'élèvent respectivement à 11 995.50 € et 1 105.00 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Valide la réalisation des travaux de la route de la cale et de la route de Kergantic pour un montant total de 13 100.50 € HT.
- Autorise le Maire à établir le bon de commande sur le marché de travaux de voirie.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

